

REPUBLIQUE DU CONGO

Troisième rapport national

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	3
Informations sur la préparation du rapport	3
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	4
Choix de priorité	6
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	7
Objectif de 2010.....	10
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	38
Approche par écosystème	55
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	30
Article 5 – Coopération.....	57
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	59
Diversité biologique et changements climatiques.....	61
Article 7 - Identification et surveillance	62
Décisions en matière de taxonomie	64
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	68
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	68
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	69
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	73
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	76
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	76
Etat et évolution.....	77
Lignes directrices Akwé:Kon.....	77
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	78
Appui à la mise en œuvre.....	79
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	80
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	81
Diversité biologique et tourisme	84
Article 11 – Mesures d'incitation.....	86
Article 12 – Recherche et formation.....	88
Article 13 – Education et sensibilisation du public	89
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	93
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	100
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	99
Programme de travail sur le transfert de technologie et la.....	100
coopération technique	100
Article 17 - Exchange of information.....	103
Article 18 – Coopération technique et scientifique	104
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	106
de ses avantages	106
Article 20 – Ressources financières.....	107
Secteurs	111
D. DOMAINES THEMATIQUES.....	112
Ecosystèmes des eaux intérieures	114
Diversité biologique marine et côtière	117

Généralités	117
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	117
Ressources vivantes marines et côtières	118
Aires marines et côtières protégées.....	120
Mariculture.....	120
Espèces exotiques et génotypes	121
Diversité biologique agricole	122
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	123
Diversité biologique des forêts	127
Généralités	127
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	128
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	136
Diversité biologique des montagnes	138
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	142
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	143

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	République du Congo
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	Jean Colin NAMEDOUM
Adresse	B.P. 958 Brazzaville République du Congo
Téléphone	+ (242) 5580750
Fax	+ (242) 814136
Courriel	namedoum@yahoo.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Idem
Nom et titre de l'administrateur responsable	Idem
Adresse	Idem
Téléphone	Idem
Fax	Idem
Courriel	Idem
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	Benjamin Dzaba-Boungou, Directeur Général de l'Environnement
Date de soumission	23 Février 2006

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

La méthodologie de la préparation du rapport a consisté à sélectionner des consultants nationaux sur la base des termes de référence. Ces consultants ont produit un rapport qui a été ensuite validé par un atelier impliquant plusieurs représentants des différents secteurs concernés par la gestion de la diversité biologique. Une liste des participants est jointe en annexe du rapport de l'atelier.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

1. Ecosystèmes et habitats

i. Etat et évolution des Ecosystèmes terrestres

Le Congo présente 3 types d'écosystèmes, ce sont : l'écosystème côtier, l'écosystème forestier et l'écosystème savanicole. A cela s'ajoute les forêts plantées d'espèces d'essences à croissance rapide (Eucalyptus et pins notamment) autour de la ville de Pointe-Noire.

La stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique a opté pour la gestion par l'approche écosystémique. De manière générale, les différents écosystèmes sont jugés peu perturbés, notamment ceux du nord qui sont les plus importants. Dans les régions sud, les écosystèmes forestiers péri-urbains sont les plus dégradés en raison de la pression pour l'exploitation de bois –énergie. Les savanes sont régulièrement brûlées pour des besoins agricoles et de chasse. Avec la mise en application des différents textes en vigueur et ceux en cours d'adoption, on peut espérer le maintien en état d'équilibre de ces écosystèmes.

ii. Etat et évolution des écosystèmes aquatiques

On distingue l'écosystème marin et l'écosystème des eaux intérieures. L'écosystème marin semble plus perturbé par les activités pétrolières en off-shore, occasionnant d'importantes pollutions. Les eaux intérieures centrées autour de deux grands bassins, celui du Kouilou-Niari et du Congo-Oubangui, semblent moins polluées, bien qu'elles reçoivent d'importants déversements des eaux usées issues de certaines activités industrielles. Leur évolution dépendra de l'application des mesures en vigueur ou en cours d'adoption. Toutefois, on y signale une importante concentration des plantes envahissantes.

2. Les espèces et communautés menacées

i. Espèces végétales

a. Les plantes médicinales

Selon le dernier rapport national sur les ressources phytogénétiques (FAO, 1996), plus de 800 espèces de plantes médicinales appartenant à 100 familles ont été inventoriées. L'absence d'une politique de création de jardins botaniques fait peser sur certaines espèces une menace de surexploitation, notamment autour des grandes agglomérations.

b. Les plantes alimentaires sauvages

Le niveau actuel des inventaires a permis de recenser près de 150 espèces de fruitiers sauvages. Peu d'études ont été consacrées à cette catégorie.

c. Les espèces spontanées apparentées des plantes cultivées

D'après la FAO, (1996), ces plantes pour des diverses raisons (dégradation des forêts, problèmes phytosanitaires, modifications des habitudes alimentaires), font l'objet d'une forte demande et par conséquent sont pour certaines menacées de disparition.

d. Les espèces agricoles

L'agriculture congolaise est essentiellement traditionnelle. Les semences des espèces cultivées (manioc, maïs, arachide, haricot, igname, banane, légumes divers, etc.) sont conservées de manière traditionnelle. Il n'y a pas un organisme chargé du stockage, d'approvisionnement et de sélection des semences. Cette situation a induit une dégradation progressive de la qualité et de la quantité des semences agricoles. A cela il faut ajouter les diverses phytopathologies dont les producteurs manquent souvent de traitement.

Les espèces forestières

Exploitées depuis les années 1940 pour le bois d'œuvre, les forêts du sud du Congo (massifs du Mayombe et du Chaillu) ont été en grande partie écrémées. Les principales essences caractéristiques de ces massifs (*Aucoumea klaineana*, *Kaya ivorensis*, *Kaya anchoceca*,

Entandrophragma utile, *Entandrophragma cylindricum*, *Triplochicon scleroxylon*), ont été surexploitées. Le taux de déforestation annuelle au Congo est estimé à 32.000 ha selon Nkeoua, 2000).

L'agriculture itinérante sur brûlis est aussi une des causes de la déperdition de certaines espèces (200.000 ha défrichés annuellement selon Koubouana, 2003).

L'exploitation des forêts du nord est plus récente (1970). Les espèces phares y sont encore nombreuses (*Entandrophragma utile*, *Entandrophragma cylindricum*, *Triplochicon scleroxylon*) ; cependant, leur exploitation intensive et sélective risque d'entraîner une raréfaction rapide si les plans d'aménagement encore en cours d'élaboration ne sont pas vite mis en exécution par l'ensemble des sociétés d'exploitation forestière.

La faible pression engendrée par les activités agricoles dans cette zone n'a pas d'effet significatif sur la disparition des espèces forestières.

ii. Les espèces animales

Au sortir de la décennie 1990 marquée par des troubles socio-politiques, l'essentiel des ressources zoo-génétiques domestiques ont été détruites. Toutes les espèces (bovins, ovins, caprins, porcins, volaille) ont connu une forte diminution. La situation actuelle dans ce domaine est marquée par une reconstitution des cheptels grâce à des importations souvent incontrôlées. Faute de statistiques, les effectifs actuels dans chaque espèce restent pour le moment inconnus.

En raison du faible niveau des espèces domestiques, la faune sauvage reste l'une des sources de protéines animales des populations. C'est ce qui justifie en grande partie la forte pression qui s'exerce sur la faune sauvage. La conservation de la faune par la création des aires protégées n'a pas encore pu stopper le braconnage bien que plusieurs espèces sont intégralement protégées. Les données actuelles estiment les différentes espèces à 200 espèces de mammifères, 617 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles, 38 espèces de batraciens et environ 2000 espèces d'insectes.

Les eaux congolaises tant continentales que maritimes renferment une ichtyofaune variée. Cependant, si la diversité des poissons marins est relativement bien connue, celle des eaux continentales (douces et saumâtres) ne l'est pas encore. Les travaux parcellaires menés depuis peu permettent une meilleure connaissance de l'ichtyofaune des eaux intérieures et la rencontre d'espèces nouvelles pour la science. Les études actuelles dénombrent dans la province Basse-guinéenne, 333 espèces appartenant à 24 familles primaires (exclusivement d'eau douce) dont 185 espèces endémiques. La seconde province dite Zairoise compte actuellement 650 espèces appartenant à 25 familles primaires.

3. Gènes et génome d'intérêt économique et scientifique

Il n'existe pas de programme national de conservation des gènes. Toutefois, pour des besoins scientifiques, des activités de conservation de certaines ressources génétiques sont menées dans les centres de recherche sur le manioc, l'igname, l'arachide, le maïs, etc.

Les espèces forestières ne font pas encore l'objet d'une banque de gènes, hormis les espèces plantées dans les arboreta de Mbuku-nsitu et Ngouha2.

Concernant les espèces introduites, la banque de gènes de l'UR2PI contient 950 variétés d'eucalyptus conservées sous forme de graines (5 g par variété, soit environ 500 individus par variété).

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable		X	
c) Article 7 – Identification et surveillance		X	
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>		X	
e) Article 8(h) – Espèces exotiques			X
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes			X
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>			X
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique		X	
i) Article 11 – Mesures d'incitation			X
j) Article 12 – Recherche et formation			X
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public			X
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes		X	
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie			X
o) Article 17 – Echange d'informations		X	
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique			X
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages			X
r) Article 20 - Ressources financières			X
s) Article 21 - Mécanisme de financement			X
t) Diversité biologique agricole			X

u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures			X
w) Diversité biologique marine et côtière			X
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	N/A		
y) Diversité biologique des montagnes	N/A		

Difficultés et obstacles à la mise en œuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 and 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	2	2	3	3	3	3	2	3	3	3	2	1	2	1	3	2	3
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	N/A	1	2	2	1	2	1	2	1	N/A	3	1	1	N/A	1	1	N/A	N/A
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	3	2	2	3	3	3	3	3	3	3	2	1	1	2	3	1	2
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	2	1	2	3	2	3	3	3	3	2	2	3	1	1	2	1	3
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	1	2	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	3	2	2	3	3	3
f) Absence de transfert de	1	2	2	2	2	N/A	2	3	2	3	1	2	3	N/A	3	3	3	1

technologie et d'expertise																		
g) Perte des connaissances traditionnelles	N/A	1	1	1	N A	N A	N A	1	1	N A	N A	N A	3	N A	N A	N A	N A	N A
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	1	2	2	2	2	1	2	2	1	3	2	3	3	2	2	3	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	1	2	2	2	3	2	2	2	2	3	3	2	3	2	2	2	3	1
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	2	2	2	3	2	1	3	2	N A	N A	1	3	N A	1	1	3	N A
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	1	1	2	2	3	2	2	3	2	3	1	2	3	1	1	1	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	N A	2	2	2	3	2	3	3	1	1	2	2	3	1	2	1	2	3
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	3	2	3	3	2	3	2	2	3	3	2	2	2	N A
n) Absence de mesures incitatives économiques	1	2	2	3	2	1	3	3	N A	3	2	2	3	2	1	2	2	2
o) Absence de partage des avantages	1	1	1	3	1	1	1	3	3	1	1	1	3	1	2	3	2	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	1	1	2	2	2	1	2	2	2	3	1	2	2	2	2	2	3	2
q) Absence de coopération	0	1	2	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	1	1	3	1

horizontale entre les parties prenantes																			
r) Absence de partenariats effectifs	0	1	2	2	2	1	3	2	2	3	3	1	1	2	1	2	3	2	
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	1	2	3	3	2	2	3	1	2	1	1	2	1	1	2	3	
u) Pauvreté	3	2	2	3	3	1	N A	3	N A	2	1	N A	3	2	N A	N A	N A	3	
v) Pression démographique	N A	0	1	1	1	N A	1	2	N A	N A	N A	N A	1	N A	N A	N A	N A	N A	
w) Habitudes de consommation et de production non viables	N A	2	2	3	1	N A	N A	3	1	N A	N A	N A	3	N A	N A	N A	N A	1	
x) Manque de capacité des communautés locales	N A	1	1	2	3	2	1	2	1	1	N A	N A	3	1	N A	N A	2	2	
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	1	2	3	3	N A	1	2	N A	3	N A	2	2	2	1	2	2	1	
z) Faible capacité d'application effective	1	2	2	3	3	1	3	3	2	3	3	2	3	2	2	2	N A	2	
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	N A	1	1	N A	3	N A	N A	N A	N A	N A	N A	1	N A	N A	N A	N A	N A	N A	
bb) Autres (veuillez préciser)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
11% de la superficie du territoire national sont conservés sous forme d'aires protégées, mais ce pourcentage ne couvre pas encore la totalité de tous les écosystèmes. Les forêts occupent la plus grande superficie des aires conservées.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	Oui		Un document intitulé « Les stratégies du développement agricole (2004-2013) a été élaboré par le gouvernement
b) Eaux intérieures	Oui		Les objectifs relatifs aux eaux intérieures sont définis par le volet « Sous-secteur pêche et aquaculture » du document référencé ci-dessus.
c) Marine et côtière	Oui		Les objectifs sont présentés dans le même document qu'au point (b) ci-dessus et traité dans le cadre du projet mangrove de Conkouati.
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	Oui		Les objectifs sont contenus dans plusieurs documents de travail tels que : Le Code forestier national, Le plan d'action forestier national, le plan sectoriel « forêts-environnement », etc.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	Oui
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	Oui
Veuillez préciser ci-dessous.	
L'objectif national a été incorporé dans le document intitulé « Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA-DB) Au niveau sectoriel, l'objectif est incorporé dans les documents tels que : Plan d'Action Forestier National, Schéma Directeur du Développement Rural, Code Forestier, Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Loi sur l'environnement, etc.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La situation actuelle est marquée par l'élaboration des instruments techniques et juridiques pour la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit notamment de : directives nationales en matières de forêts ; les normes nationales d'inventaires et d'aménagement des forêts, de faune et des aires protégées ; Les principes, critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Les indicateurs objectivement vérifiables sont : les superficies des aires protégées (11% du territoire national).	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Au niveau national : les données scientifiques sont peu disponibles et non actualisées ; les statistiques sectorielles font défaut, il y'a une insuffisance des ressources humaines et financières, une absence des plans nationaux d'affectation des terres et d'aménagement forestier.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
En vue de la gestion durable des écosystèmes et en application des dispositions du code forestier, le domaine forestier permanent de l'état a été subdivisé en plusieurs séries dont les séries de protection et de conservation.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture		X	Ce type conservation n'existe pas encore
b) Eaux intérieures	X		Une zone humide est protégée sous forme de réserve communautaire (Réserve du Lac Télé)
c) Marine et côtière	X		Il s'agit de la composante marine du parc national de Conkouati-douli
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		La plupart des aires protégées concernent les écosystèmes forestiers
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est contenu dans la stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique ; le code forestier ; le plan d'action forestier national ; le plan national d'action environnementale ; le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les aires protégées qui existent sont encore gérées sans instruments techniques adéquats. Les normes d'aménagement et de gestion sont en cours d'élaboration.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les documents cités au point IV ci-dessus sont des indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Idem que pour l'objectif 1.1.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les documents cités dans le cadre du « But 1 » contiennent aussi le présent objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Cet objectif est contenu dans le document des stratégies du développement agricole (2004-2013).
b) Eaux intérieures	X		Cet objectif est contenu dans le document des stratégies du développement agricole (2004-2013) et le code forestier
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Les documents cités au point (b) ci-dessus, ainsi le plan d'action national sur la désertification en cours d'élaboration spécifient cet objectif. Le programme de restauration, de stabilisation ou de réduction du déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques sont contenus dans le programme de développement des forêts du Service national de reboisement (SNR).
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les documents cités au point II ci-dessus contiennent cet objectif.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée, sur le plan agricole, par une dépendance quasi totale du pays vis-à-vis de l'extérieur et par des importations peu contrôlées des semences végétales et animales.			

Les mesures en cours tendent à contenir cette situation.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les indices du développement humain de la République du Congo sont à ce sujet tous négatifs (conférer rapport national du développement de la République du Congo, publié par le PNUD).

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Faiblesses du système agricole, du système scientifique et technologique national, du niveau de financement, du niveau d'intégration intersectorielle,
- Inefficacité du centre national des semences améliorées ;
- Manque de récolte et de conservation de semences forestières au niveau des centres de recherche compétents.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VI.

Objectif 2.2		Améliorer l'état d'espèces menaces d'extinction	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>En matière de faune, la loi 48/83 du 21 avril 1983 ainsi que l'arrêté n° 3863 du 18 mai 1984 déterminent les animaux intégralement et partiellement protégés. Ces deux textes déterminent les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage en République du Congo.</p> <p>En matière de flore, le code forestier ou la loi 16-2000 du 20 novembre 2000, détermine les conditions de conservation et d'exploitation de la flore en République du Congo.</p> <p>S'agissant des ressources halieutiques, les textes devant définir les conditions de leur conservation et exploitation sont encore en cours d'élaboration.</p> <p>Toutes les autres espèces de la biodiversité ne font pas encore l'objet de textes régissant leur gestion.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Le document des stratégies du développement agricole (2004-2013) spécifie les objectifs nationaux y relatifs
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem

d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Les mêmes documents cités plus haut spécifient les objectifs y relatifs. Le rapport national sur les ressources génétiques forestières détermine les risques et menaces encourus par les essences forestières. Il précise les actions à mener dans le cadre de leur conservation et leur utilisation durable.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), tout en incorporant les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), contient cet objectif national.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
En dépit de l'existence des textes cités au point I ci-dessus, la situation actuelle sur l'amélioration de l'état des espèces menacées d'extinction révèle encore des faiblesses, notamment dans l'application et le respect des textes.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les textes cités ci-dessus constituent les indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Faiblesses du système de protection de l'environnement en général, du système scientifique et technologique national, du niveau de financement, du niveau d'intégration intersectorielle.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VII .

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique, le Congo a déjà élaboré le rapport national sur les ressources phytogénétiques en 1995 et le rapport national sur les ressources génétiques animales en 2003 qui font l'état des lieux des diverses ressources génétiques concernées. Par contre l'étape de leur conservation n'a pas encore démarré.</p> <p>Au niveau sectoriel, quelques activités de conservation sont réalisées dans certaines institutions scientifiques notamment à l'Unité de recherche sur la production des plantations industrielles (UR2PI), au Groupe d'étude et de recherche sur la diversité biologique (GERDIB), au Centre d'étude sur les ressources végétales (CERVE), la faculté des sciences de l'Université Marien Ngouabi, au Centre de recherche agronomique de Loudima (CRAL) et à l'institut Agricongo.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Au niveau de certaines institutions scientifiques citées au point (I) ci-dessus.
b) Eaux intérieures	X		Idem qu'au point (a) ci-dessus ainsi que les projets de conservation et les parcs nationaux.
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		L'administration forestière dispose d'une structure technique de production et de conservation des ressources génétiques forestières (Service National de Reboisement).
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les documents de référence cités dans le cadre du But 2 ci-dessus incorporent cet objectif.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
La situation actuelle est plus marquée par la production des connaissances que par la conservation des gènes à proprement parler.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Le répertoire des espèces protégées constitue un indicateur objectivement vérifiable.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Faible niveau technologique du pays, faible capacité financière et humaine, faible prise en compte des connaissances endogènes.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le document intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I) fixe le cadre général de référence sur l'utilisation durable et la consommation rationnelle de la diversité biologique.			
Le code forestier ainsi que les différents textes d'application y relatifs précisent la politique forestière nationale fondée sur la gestion durable des ressources forestières.			
Au plan agricole et halieutique, le schéma directeur de développement rural ainsi que le document des stratégies du développement agricole (2004-2013) fixent la politique du pays en matière de développement durable des ressources agro-pastorales.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Ces objectifs sont contenus dans le schéma directeur du développement rural et le document de stratégies du développement agricole (2004-2013).
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem

d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Le code forestier et les textes d'application fixent les objectifs en matière d'utilisation durable et définit le quota de consommation rationnelle des produits forestiers à 85% de produits transformés sur place et 15% à exporter sous forme de grumes.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les documents cités au point II ci-dessus contiennent cet objectif.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
En dépit de l'existence des textes législatifs et réglementaires, l'utilisation durable et la consommation rationnelle de la diversité biologique constituent encore de véritables préoccupations nationales.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le quota 85/15 de consommation des produits forestiers défini par le code forestier constitue l'indicateur objectivement vérifiable.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Insuffisance des ressources humaines et financières ; Potentiel de ressources génétiques peu connu.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
L'objectif national est contenu dans les documents de mise en œuvre des conventions internationales auxquelles le Congo est Partie, notamment :			
<ul style="list-style-type: none"> a. le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ; b. le plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN) ; c. la stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA/DB); d. le cadre national sur les biotechnologies ; e. le projet de loi sur la prévention des risques biotechnologiques ; f. la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ; g. la stratégie nationale et plan d'action sur les changements climatiques ; h. le programme pays sur la protection de la couche d'ozone . 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		L'objectif spécifique y relatif est contenu dans le document sur les stratégies du développement agricole (2004-2013), et le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I).
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		L'objectif spécifique y relatif est contenu dans le document sur les stratégies du développement agricole (2004-2013), et le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I), le Code forestier et le Plan d'action forestier national (PAFN).
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X

Veuillez préciser ci-dessous.
L'objectif national est incorporé dans les documents cités au point I ci-dessus.
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
La situation nationale est marquée par l'élaboration des plans et stratégies nationaux en vue de la mise en œuvre des conventions y relatives et la réduction de l'exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
La liste des polluants organiques persistants (POPs) et la convention de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) sur l'homologation des pesticides constituent les indicateurs objectivement vérifiables.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Faible capacité de financement du pays, faibles capacités scientifiques et technologiques et des ressources humaines, insuffisance du cadre réglementaire, déficience de l'Information, éducation et communication (IEC) et l'inefficacité des mesures anti-braconnages.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif est défini dans le code forestier, la loi sur la protection de l'environnement, le schéma directeur du développement rural, les stratégies du développement agricole (2004-2013), les dispositions du CITES et de l'accord de Lusaka dont le Congo est signataire.			
Il existe un service national de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SNCPFE).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les documents cités au points I ci-dessus contiennent ces objectifs
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Idem

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le plan national d'action environnemental (PNAE), le plan d'action forestier national (PAFN) ; les stratégies nationales de développement agricole (2004-2013) et la Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA/DB).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les produits de la flore (bois d'industrie) font l'objet d'un commerce contrôlé tandis que les produits de la faune ne font l'objet d'aucun commerce suivant la loi 48/83. Toutefois, certains spécimens sont sujet à la délivrance d'un certificat d'origine.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
La liste CITES et la liste des essences exploitables constituent des indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Faible capacité techniques et opérationnelle ; Faible application du dispositif juridique et institutionnel ; Inefficacité de mesures de lutte anti-braconnage ; Faible sensibilisation ; Faible adhésion des populations à la politique nationale et absence de mesures alternatives.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
Tous les documents de politique et des stratégies nationales cités dans le cadre de la réalisation du But 4 ci-dessus contiennent cet objectif.	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout	

objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les dispositions contenues dans le code forestier, la loi sur l'environnement, les stratégies du développement agricole 2004-2013, le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POPs, le PNAE, le PAFN, le PAN sur la lutte contre la désertification contribuent à la réalisation de cet objectif.
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Idem
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Cet objectif est incorporé dans les documents cités au point II ci-dessus.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les conditions d'exploitation sont en cours d'amélioration grâce à l'imposition de la certification et l'exploitation forestières à impact réduit.			
Le faible niveau de développement industriel du pays épargne les eaux de la pollution.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
L'intensité des reboisements, les résultats de la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes constituent des indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Non respect des textes ; Pauvreté des populations ; Faible niveau technologique.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Difficulté de développer l'information, l'éducation et la communication vers les différents acteurs.			

Encadrement XII .

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Le code forestier et la loi sur la 52/1256 du 26 novembre 1952 relative à l'organisation de la protection des végétaux dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-mer protection des végétaux contiennent cet objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		Le Projet de lutte biologique contre les plantes envahissantes et le projet d'aménagement des cours d'eau visent cet objectif.
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée par le manque de programme particulier de surveillance des voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Réouverture des voies d'eau, reprise de la navigation dans certains cours d'eau, redynamisation de l'activité de la pêche sont des indicateurs objectivement vérifiables.			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de ce t objectif.
Inefficacité du dispositif de surveillance.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Existence des actions de lutte biologique contre les plantes aquatiques envahissantes ; Existence d'un répertoire des plantes aquatiques envahissantes.

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Aucun plan n'existe.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Il n'a encore été incorporé dans aucun plan.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation est marquée par l'introduction incontrôlée de certaines espèces exotiques envahissantes, telles que la jacinthe d'eau (<i>Eichornia crassipes</i>) , le <i>Chromolaena odorata</i> , la fougère d'eau (<i>Salvinia molesta</i>), la laitue ou salade d'eau (<i>Pistia stratiotes</i>).			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Aucun indicateur n'est disponible.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Faible volonté politique Faible niveau de développement économique
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Recherche scientifique sur les plantes envahissantes

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Recul des côtes à cause de l'érosion marine ; Vulnérabilité des écosystèmes à cause des changements climatiques ; Insuffisance d'informations.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La situation actuelle est marquée par le manque de données précises sur l'impact des changements climatiques sur les éléments de la diversité biologique.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
La communication nationale initiale et la seconde communication nationale sur les changements climatiques constituent des indicateurs objectivement vérifiables.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Défiance de l'information, de l'éducation et de la communication. Manque de programme de recherche.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
La loi sur protection de l'environnement, le code forestier, le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs), le programme pays sur la protection de la couche d'ozone contiennent cet objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Le document des stratégies du développement agricole (2004-2013), le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), le programme pays sur la protection de la couche d'ozone et le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm contiennent ces objectifs.
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			

e) Forêts	X		Idem + le code forestier
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
Voir les documents cités au point II ci-dessus.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée par l'utilisation incontrôlée de certains POPs dans l'agriculture, les activités forestières, les industries sucrière, cimentière, brassière, pétrolière, hydro-électrique, Cependant il y' a une prise en compte de la gestion des produits chimiques.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les documents du profil national sur les produits chimiques constituent des indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Inefficacité du dispositif de contrôle ; Faible application des textes législatifs et réglementaires ; Défiance de l'information, l'éducation et la communication (IEC).			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Défiance de l'information, l'éducation et la communication (IEC) Défiance du cadre de concertation et conflit de compétence ; Défiance de la recherche scientifique sur les problèmes de pollution.			

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X		
Veuillez préciser ci-dessous			
Le code forestier, la loi sur l'environnement, la loi sur la protection des végétaux, la loi définissant les conditions de conservation et d'exploitation de la faune (loi 48/83 du 21 avril 1983) et le PNAE constituent des documents qui contiennent cet objectif.			

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Le code forestier, la loi sur l'environnement, la loi n° 52/1256 du 26 novembre 1952 relative à l'organisation de la protection des végétaux contiennent cet objectif.
b) Eaux intérieures	X		Le code forestier, la loi sur l'environnement et le projet de loi portant organisation de la pêche et de l'aquaculture continentale.
c) Marine et côtière	X		Le code forestier, la loi sur l'environnement et la loi réglementant la pêche maritime.
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Idem
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le plan national d'action environnementale (PNAE), le plan d'action forestier national (PAFN), le schéma directeur du développement rural (SDDR), le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) contiennent cet objectif.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée par la perturbation des écosystèmes naturels, notamment à cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation des forêts, la coupe incontrôlée du bois d'énergie, la pollution des plans d'eau.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les documents cités au point III ci-dessus, les aires protégées transfrontières, les statistiques forestières et agricoles ainsi que le taux de restauration des terres dégradées constituent des indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Non respect des textes législatifs et réglementaires ; Niveau de pauvreté élevé; Faible niveau technologique ; Déficit de l'information, de l'éducation et de la communication.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
L'exploitation forestière à impact réduit contribue à la réalisation de cet objectif.			

Encadrement XVII .

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
Tous les documents cités dans le cadre de l'objectif 8.1, le programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), ainsi que tous les discours officiels contiennent également cet objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Le schéma directeur du développement rural, les stratégies du développement agricole (2004 – 2013) , la loi sur la protection de l'environnement, le PNAE contiennent cet objectif.
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Le code forestier, la loi sur la protection de l'environnement, le PAFN, le PNAE, contiennent cet objectif,
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les documents cités au point II ci-dessus contiennent cet objectif.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée par :			
<ul style="list-style-type: none"> - une agriculture itinérante sur brûlis, destructrice des écosystèmes agricole et forestier . - une faible production alimentaire et des importations massives des denrées alimentaires de qualité douteuse pour la santé des populations, notamment des plus pauvres - une persistance du braconnage et des mauvaises pratiques de pêche. 			
Par rapport à la superficie cultivable, la mise en valeur agricole actuelle correspond à 0,2%.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), le rapport national sur le développement humain (2002), le bilan économique du Congo (2001-2004), les statistiques forestières et agricoles constituent des indicateurs objectivement vérifiables.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Choix des politiques agricoles inadaptées ; Insuffisance de financement ; Non respect des engagements pris et des textes législatifs et réglementaires.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Déficit de l'IEC.

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
De manière générale, il existe une loi sur la protection de la propriété intellectuelle. De manière spécifique, on note une valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de plantes médicinales.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	Toutefois, les connaissances, pratiques et innovations traditionnelles en matière de plantes médicinales sont préservées au sein du programme national de médecine traditionnelle.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Il existe au sein du Ministère de la santé et de la population, un programme national sur la médecine traditionnelle.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La situation actuelle est marquée par la faible valorisation des connaissances endogènes ; notamment dans les domaines agricoles, de la pêche et de l'exploitation de la faune terrestre. Toutefois, les forêts sacrées contribuent à la conservation de la diversité biologique	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Le document du programme national sur la médecine traditionnelle, ainsi que l'existence des associations des tradithérapeutes et l'existence des statistiques sur les plantes utiles constituent des indicateurs objectivement vérifiables.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Manque d'étude sur les connaissances traditionnelles dans les domaines non valorisés, notamment dans les domaines agricoles, de la pêche et de l'exploitation de la faune terrestre Mauvaise gestion des connaissances endogènes.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
Les connaissances pratiques et innovations traditionnelles en matière de plantes médicinales sont préservées au sein du programme national de médecine traditionnelle.	

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Aucun texte spécifique ne vise cet objectif. Cependant, il existe une loi de portée générale sur la protection de la propriété intellectuelle.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales ne sont pas valorisées dans ce domaine.
b) Eaux intérieures		X	Idem
c) Marine et côtière		X	Idem

d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	En matière de valorisation des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales, on note la mise au point de plusieurs dérivés médicamenteux. Mais aucune donnée n'existe quant au partage clair des bénéfices entre les détenteurs de ces connaissances et ceux qui les exploitent.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le programme national sur la médecine traditionnelle contient cet objectif.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée par la déperdition des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles dans la plupart des domaines de la diversité biologique.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le document du programme national sur la médecine traditionnelle, ainsi que l'existence des associations des tradithérapeutes et l'existence des statistiques sur les plantes utiles constituent des indicateurs objectivement vérifiables.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Manque d'intérêt voué à ces connaissances ; Faible niveau d'études consacrées à ce domaine.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
La loi 52/1256 du 26 novembre 1952 sur l'organisation de la protection des végétaux contient cet objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Les transferts s'effectuent généralement entre structures concernées, notamment les structures scientifiques et techniques et les projets en dehors d'un cadre juridique national.
b) Eaux intérieures		X	Idem
c) Marine et côtière		X	Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	Idem, cependant il existe des cahiers de charges particuliers dans le cadre de l'exploitation forestière.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Aucun plan ni stratégie n'existe encore dans ce domaine.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La situation actuelle est marquée par des transferts assistés par des accords sectoriels. Toutefois, il existe un projet de loi sur la biosécurité et un projet de cadre national en matière de biotechnologie.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

Les accords sectoriels signés entre structures concernées constituent des indicateurs objectivement vérifiables.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Manque de cadre juridique ;

Déficit de l'IEC ;

Faible niveau de développement du pays.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Le projet conjoint Ministère de l'économie forestière et de l'environnement / PNUD « Biodiversité » en cours d'exécution travaille sur l'organisation du cadre devant permettre l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Aucun objectif n'a encore été fixé dans ce domaine.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Aucun objectif n'a encore été fixé dans ce domaine.
b) Eaux intérieures		X	Idem
c) Marine et côtière		X	Idem
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	Idem
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			

Veuillez préciser ci-dessous.
Aucun objectif n'a encore été fixé dans ce domaine.
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
La situation actuelle est marquée par le partage sectoriel des connaissances scientifiques et techniques en dehors de tout cadre légal national.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Faible niveau de développement du pays.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Le projet conjoint Ministère de l'économie forestière et de l'environnement / PNUD « Biodiversité » en cours d'exécution travaille sur l'organisation du cadre devant permettre l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Cette question ne concerne pas notre pays.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous	
Cette question ne concerne pas notre pays.	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout	

objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le code forestier, le PNAE, le PAFN, la loi d'orientation et de programmation du développement scientifique et technologique contiennent cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Les documents cités au point I ci-dessus contiennent cet objectif.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Des études ont conduit à l'établissement d'une liste provisoire de la flore nationale, par des chercheurs en quête des titres académiques. Un lexique botanique a été produit par le Ministère en charge des forêts. De nombreux travaux concourent à une meilleure connaissance de la flore nationale.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Création de plusieurs structures scientifiques et techniques ; Création des jardins botaniques ; Entretien d'un herbier national ; Existence d'un parc à bois agricole; Affectation des ressources financières à ces structures.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

Entretien d'un herbier national; Renforcement des capacités en ressources humaines ; Réhabilitation des arboretas ; Création d'un centre national d'inventaire des ressources forestières et fauniques.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif Insuffisance des ressources humaines, financières, matérielles et d'échange d'informations; Destruction du patrimoine déjà constitué suite aux troubles socio-politiques.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
En plus des documents cités dans le cadre de l'objectif 1 ci-dessus, il convient de mentionner le rapport national sur les ressources génétiques forestières qui contiennent cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est marquée par la baisse des activités d'inventaire floristique, les inventaires forestiers qui ont été réalisés sur 40% du territoire national.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Le Congo a adhéré au SAFORGEN ; Des séries de conservation et de protection ont été délimitées ; Des aires protégées ont été créées ; La protection des arbres semenciers plus est assurée. Cependant, les moyens affectés par le gouvernement de la République pour réaliser cet objectif paraissent insuffisants.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

Une partie de la flore nationale est connue ;
 Un projet de réhabilitation des arboretas est en cours d'exécution ;
 Un centre national d'inventaire des ressources forestières et fauniques (CNIAF) a été créé ;
 L'herbier national est entretenu ;
 Plusieurs structures scientifiques et techniques existent.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisance des ressources humaines et financières.
 Faible volonté politique.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Désignation des points focaux sur l'évaluation d'espèces fourragères alimentaires et médicinales ;
 Adhésion du Congo au réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC).

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Les documents cités dans le cadre de l'objectif 1 ci-dessus contiennent cet objectif.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Idem qu'au point 1 ci-dessus.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La situation actuelle est marquée par :

- l'élaboration des documents sur les normes d'inventaire des ressources floristiques et d'aménagement des forêts ;
- la mise en place des unités pilotes d'aménagement, de reboisement et d'agroforesterie (UPARA) dans la partie nord du pays ;
- la création des placettes permanentes d'observation de la dynamique forestière.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Parmi les mesures prises on peut citer :

- le projet FFEM/CIB relatif au suivi de la dynamique forestière des essences locales ;
- le projet API Ngoua II nord ;
- Le projet Mayombe/UNESCO ;

Le projet jardin botanique de la patte d'oie à Brazzaville.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Les rapports des ateliers de validation de ces normes, les résultats des projets, la liste des essences dont la dynamique est maîtrisées sont des indicateurs objectivement vérifiables.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Faible capacité en ressources humaines et financières ; Résultats des recherches très peu valorisés ; Manque de concertation intersectorielle sur la définition des programmes de recherche.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Conservation de près de 11% de la superficie nationale en aires protégées.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB), le PNAE et le PAFN contiennent cet objectif.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le pays a mis en conservation sous forme d'aires protégées plus de 11% de la superficie nationale.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles ; Elaboration des textes législatifs et réglementaires ; Création des aires protégées ; Formation des ressources humaines ; Affectation de quelques ressources financières et matérielles.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

Le réseau national du Congo comprend 15 aires protégées, réparties en :
 3 parcs nationaux; 4 réserves de faune; 2 réserves de biosphère; 1 réserve communautaire ;
 2 domaines de chasse ; 2 sanctuaires à gorilles ; 2 sanctuaires à chimpanzés.
 Création en cours d'aires protégées transfrontières.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisances des ressources humaines, financières, matérielles et d'échange d'informations ;
 Dysfonctionnement institutionnel.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Définition d'un domaine forestier permanent ;
 Délimitation des unités forestières d'aménagement (UFA)

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Cet objet est contenu dans le PAFN , le PNAE, la loi sur la protection de l'environnement et le code forestier.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La situation actuelle est marquée par le besoin de développement socioéconomiques sur la base de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.
 D'autre part, les UFA sont en cours de redimensionnement et un programme d'élaboration des plan d'aménagement forestier est en cours de réalisation dans les concessions forestières.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Parmi les mesures prises on note :
 l'exigence d'un plan d'aménagement et l'exécution des études socio-économiques et écologiques avant toute exploitation forestières.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Adaptation des normes ;
 Au moins 3,7 millions d'hectares sont en cours d'aménagement ;
 Des directives de gestion ont été adoptées.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Insuffisance des ressources humaines et financières.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le schéma directeur du développement rural et le document des stratégies du développement agricole (2004-2013) contiennent cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est marquée par une sous exploitation de la superficie des terres productives, soit environ 0,2%.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les documents cités au point I ci-dessus contiennent ces mesures.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Aucun progrès, la tendance est au contraire à la régression.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Manque de volonté politique ; Faible niveau technologique des actifs agricoles.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Aucun objectif de ce genre n'est défini.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est caractérisée par l'existence d'une liste officielle d'espèces de flore intégralement protégée.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Il existe des textes législatifs et réglementaires protégeant ces espèces.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Le pays dispose des textes législatifs et réglementaires ; des institutions scientifiques et techniques, ainsi que des ressources humaines. Le pays dispose déjà d'une liste d'espèces de flore intégralement protégées.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Besoins de développement économique et social.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif n'est pas encore fixé.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est caractérisée par l'application des textes nationaux sur l'exploitation durable des espèces non menacées.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les textes en vigueur à savoir : le code forestier, le PAFN, le PNAE, la loi sur l'environnement.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Quelques espèces de flore sont protégées.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Besoins de développement économique et social.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif n'est pas encore fixé.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est marquée par une forte dégradation du patrimoine génétique des plantes cultivées.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Aucune mesure n'est encore prise.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
L'objectif n'étant pas poursuivi, aucun progrès n'est réalisé.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Besoins de développement économique et social.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif n'est pas encore fixé.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif n'est pas encore fixé.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est caractérisée par le manque de surveillance et de suivi des mouvements des éventuelles espèces exotiques.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Aucune.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Aucun.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Absence de préoccupation sur la question au niveau national.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le code forestier, le PAFN, le PNAE, la loi sur l'environnement contiennent cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est marquée par l'application des textes en vigueur qui prônent la gestion durable des ressources naturelles.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
L'application des textes cités au point I ci-dessus.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Les documents cités au point I ci-dessus constituent des indicateurs objectivement vérifiables.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Besoins de développement économique et social ; Pressions des grands lobbies commerciaux internationaux.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le code forestier contient cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le code forestier le PAFN, le PNAE , les stratégies du développement agricole (2004-2013) contiennent cet objectif.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les textes en vigueur prônent une gestion durable de l'ensemble des ressources d'origine végétale.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
L'application des textes cités au point II ci-dessus.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
L'existence de plusieurs textes et institutions prônant la gestion durable des ressources d'origine végétale.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Besoins de développement économique et social ; Pressions des grands lobbys commerciaux internationaux en matière de bois d'œuvre.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVI .

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayé.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB), à travers les facteurs globaux, contient cet objectif. De même, au sein du Ministère de la santé publique et de la population, il existe un objectif sur la protection des connaissances, innovations et pratiques autochtones sur les plantes médicinales.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif est incorporé dans la SNPA-DB. Il existe également au sein du Ministère de la santé et de la population, un programme national sur la protection des connaissances, innovations et pratiques autochtones sur la médecine traditionnelle.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est marquée par la perte des connaissances traditionnelles, notamment dans les domaines agricoles, de la pêche et de l'exploitation de la faune terrestre. Toutefois, on note quelques actions concrètes portant sur la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de plantes médicinales.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les mesures prévues dans le cadre de la SNPA-DB ne sont pas encore mises en œuvre. Toutefois, le document du programme national sur la médecine traditionnelle, ainsi que l'existence des associations des tradithérapeutes constituent quelques mesures prises pour la réalisation de cet objectif.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
L'amélioration et la diversification progressives des préparations médicamenteuses, ainsi que le sens de l'organisation de plus en plus élevé des tradithérapeutes constituent des réels progrès dans la poursuite de cet objectif.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Faibles ressources financières ; Faible niveau technologique.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB) contient cet objectif dans son volet éducation et sensibilisation du public.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Voir le point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est caractérisée par la mise en place de la SNPA—DB par l'élaboration des documents des programmes d'action.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Idem qu'au point III ci-dessus.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
L'existence de la stratégie nationale et du plan d'action constitue un progrès notable.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Lenteur administrative dans la mise en œuvre de la SNPA-DB ; Insuffisance des ressources financières.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVIII .

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La SNPA-DB contient cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Idem qu'au point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle est caractérisée par l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel, l'insuffisance des moyens appropriés à la conservation des plantes.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
La SNPA-DB préconise le renforcement des capacités des personnes travaillant dans la conservation des plantes.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
L'existence de la SNPA-DN, ainsi que les différents programmes sectoriels de renforcement des capacités des personnes travaillant dans la conservation des plantes sont des progrès sensibles.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Faibles ressources financières ; Lenteur administrative dans la mise en œuvre des programmes prévus.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La SNPA-DB ainsi que le plan de convergence de la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) contiennent ce objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Voir le point I ci-dessus.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Aussi bien au niveau national, régional qu'international, il existe des réseaux dont certaines ONG et opérateurs congolais sont membres, à l'exemple du réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale, le GREFFE, le réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC), l'Association des biologistes du Congo. etc.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Incitation à la création des ONG spécialisées dans la conservation des plantes ; Affectation de quelques ressources financières.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
L'appartenance des ONG locales aux réseaux cités ci-dessus constitue un progrès sensible.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Faible capacité organisationnelle et opérationnelle des ONG locales ; Faible assistance financière de l'Etat au fonctionnement des ONG.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Au stade actuel de la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, la République du Congo a entrepris un certain nombre d'actions parmi lesquelles on peut citer :

- a. Au niveau national :
 - i. La révision et l'édition du Code forestier ;
 - ii. La révision en cours de la loi sur l'environnement ;
 - iii. La mise en œuvre du PAFN et du PNAE ;
 - iv. L'élaboration du DSRP-I ;
 - v. L'élaboration des stratégies du développement agricole (2004-2013) ;
 - vi. L'élaboration de plusieurs autres documents de politiques sectorielles.
- b. Au niveau régional, l'appartenance à la Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et à la Conférence sur les Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CFDHAC) ;
- c. Au niveau international : L'appartenance au Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et l'organisation en février 2005 du Sommet des Chefs d'Etat sur les forêts du Bassin du Congo.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision 11/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ?¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	X
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.	
Dans le cadre de la COMIFAC, plusieurs aires protégées ont été créées en application transfrontière de l'approche par écosystème. A titre d'exemple on peut citer : La Tri nationale de la Sangha (TNS), une aire protégée transfrontière entre le Cameroun, la Centrafrique et le Congo ; Le TRIDOM, une aire protégée transfrontière regroupant le parc national du Dja (Cameroun), le parc national d'Odzala (Congo) et le parc national de Minkébé (Gabon).	

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	Ne concerne pas notre pays
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
Idem qu'au point 6 ci-dessus.	

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Le Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la COMIFAC, la CFDHAC ainsi que l'accord de Lusaka constituent des cadres de coopération bi et multilatérale.	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

Idem qu'au point 9 ci-dessus.

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	X

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Un plan de convergence sur les politiques forestières dans les pays membres du Bassin du Congo a été élaboré.

Encadrement XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la COMIFAC, la CFDHAC ainsi que l'accord de Lusaka constituent des cadres de coopération bi et multilatérale sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<p>La SNPA-DB fixe les principaux axes stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Conserver les écosystèmes terrestres et leur diversité biologique ; . Conserver les écosystèmes des eaux intérieures ; . Conserver les écosystèmes marins et côtiers ; . Favoriser l'accès aux ressources de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices découlant de son exploitation ; . Valoriser les écosystèmes et leur diversité biologique ; <p>Renforcer le cadre institutionnel et légal.</p>	

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	X
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en œuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
<p>Les normes et directives sur les inventaires et les aménagements forestiers et fauniques sont en cours d'élaboration depuis décembre 2005.</p>	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.

Dans le document de la SNPA-DB, les priorités ont été fixées suivant les grands thèmes comme :

1. Les facteurs globaux : 8 actions prioritaires sur 15 actions retenues ;
2. La conservation : 12 actions prioritaires sur 17 actions retenues ;
3. Les ressources fauniques : 11 actions prioritaires sur 15 actions retenues ;
4. Les ressources aquatiques : 3 actions prioritaires sur 8 actions retenues ;
5. Les ressources forestières : 5 actions prioritaires sur 8 retenues ;
6. Les ressources agricoles : 4 actions prioritaires sur 7 actions retenues ;
7. Les ressources industrielles et biotechnologiques : 1 action prioritaire sur 3 actions retenues ;
8. Les milieux urbains, marins et côtiers : 1 action prioritaire sur 2 actions retenues ;
9. L'éducation : 26 actions prioritaires sur 31 actions retenues.

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

Depuis la ratification de la convention sur la diversité biologique, le Congo a intégré dans tous les textes relatifs à l'exploitation des ressources naturelles la notion de l'utilisation durable. Quant à la notion de partage des avantages, celle-ci n'est pas encore intégrée dans les programmes, plans et stratégies.

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)

a) Oui	
b) Non	X

I) Si **OUI**, veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre

(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	
---	--

(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	
(e) Les mouvements transfrontières	
II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	Les espèces migratrices ne font pas encore l'objet d'un plan. Toutefois, les grands singes, bien que n'étant pas des espèces migratrices formelles font l'objet d'un plan d'action en cours d'élaboration au niveau national et un autre au niveau international sous la conduite du GRASP. Ce plan de gestion des grands singes permettra de suivre notamment leurs mouvements transfrontières.
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	Toutes les aires protégées transfrontières citées au point 6 de l'Approche par écosystème ci-dessus intègrent cette mesure.

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Quelques projets ont été exécutés notamment ceux en rapport avec l'inventaire des principales sources d'émission des gaz à effet de serre et l'évaluation des besoins en technologies afin d'atténuer l'adaptabilité des cultivars face aux changements climatiques.	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	

Idem qu'au point 17 ci-dessus

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La réalisation des activités de la SNPA-DB, des projets changements climatiques et lutte contre la désertification ainsi que les activités de la COMIFAC concourent à la mise en œuvre de cet article.

Article 7 - Identification et surveillance

19. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Les inventaires d'exploitation des forêts se réalisent au niveau des écosystèmes et des espèces forestiers par les sociétés d'exploitation forestière. Les normes officielles d'inventaire des écosystèmes et des espèces concernant la flore et la faune ont été adoptées en 2005.

20. ? Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	11% de la superficie nationale sont occupées par les aires protégées, tous les types d'écosystèmes confondus.
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	La flore congolaise est estimée à 6500 espèces. Il a été répertorié dans le catalogue des plantes vasculaires 4333 espèces réparties dans 192 familles et 1320 genres. Concernant la faune, on dénombre environ : 200 espèces de mammifères, 617 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles, 38 espèces de batraciens, et environ 2000 espèces d'insectes.

c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	Au niveau génétique, quelques actions spécifiques de surveillance se font dans les centres et établissements universitaires de recherches, notamment sur certains gènes d'espèces agricoles comme le manioc et les essences à croissance rapide (eucalyptus).
Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.	
Voir les points a, b et c ci-dessus.	

21. ? Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?	
a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	Non
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	Non
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	Non
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
Il existe des textes qui réglementent l'exploitation de la diversité biologique. Il s'agit notamment de la loi 48/83 définissant les conditions de conservation et d'exploitation de la faune sauvage, le code forestier, (loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000), la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. S'agissant de l'occupation/dégradation des terres, il existe un centre de recherche sur la conservation et la restauration des terres (CRCRT) qui conduit des programmes de recherche sur la question.	

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
Il existe un centre national d'inventaire et d'aménagement de la flore et de la faune (CNI AF). Il est l'organisme compétent en matière d'organisation et de gestion des données des inventaires dans les domaines concernés. En matière de recherche sur les inventaires et les aménagements de la flore et la faune, le pays dispose de plusieurs centres : Le centre des études sur les ressources végétales (CERVE) ; Le Groupe d'études et de recherches sur la diversité biologique (GERDIB) ;	

Le Centre de recherche sur les forêts du littoral (CRFL) ;
 Le centre de recherche forestière de Ouessou ;
 Le Centre de recherche hydrobiologique de Mossaka.

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	X
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	
Sur la base des ensembles génériques des critères et indicateurs du CUIFOR, de l'OIBT et de l'OAB, le Congo est en train d'élaborer des principes, critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts. En matière d'inventaires de flore et de faune, des normes nationales ont été adoptées en 2005.	

Encadrement XLIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Dans le cadre de l'application de cet article, l'ensemble des activités relatives à l'élaboration des normes d'inventaire et des principes, critères et indicateurs de la gestion durable des forêts concourent à la réalisation de cet objectif.

Décisions en matière de taxonomie

24. ? Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	

25. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.	
Il existe quelques structures de référence en matière de taxonomie végétale et animale. Il s'agit notamment du Centre d'Etude sur les Ressources Végétales, du Groupe d'Etude et de Recherche sur la Diversité Biologique (GERDIB), du Centre Hydro-biologique de Mossaka, du Centre de recherche sur les forêts du littoral (CRFL) du centre de recherche forestière de Ouesso, du centre de recherche agronomique de Loudima, et du centre de recherche sur l'amélioration génétique des plantes..	

26. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.	
La formation spécifique en matière de taxonomie n'existe pas en tant que telle. Toutefois, des modules de formations fonctionnent au sein des certains établissements de formation supérieure (l'Institut de Développement Rural et la Faculté des Sciences de l'Université Marien Ngouabi notamment).	

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	X
d) Oui, pour toutes institutions principales	
28. * 2 Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	X

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	
Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions des pays membres de la COMIFAC, le plan de convergence intègre cet objectif. Au niveau national, chaque institution scientifique et ou technique concernée entretient un ou des programmes de collaboration suivant les besoins de son développement.	

29.* Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	X
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
Des études complémentaires à l'élaboration de la SNPA-DB ont été menées en 2005 en vue d'évaluer les capacités et les besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie.	

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	
Des programmes sectoriels en matière de taxonomie, notamment au niveau des centres de recherche sont en cours d'exécution.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	X
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	X
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	X
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	X
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	X
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	
Pour le moment les supports qui existent sont des collections dont un herbier national, un catalogue de plantes vasculaires, des parcs à bois sur les essences commerciales, des vergers et quelques spécimens de poissons.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	X
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	
Les institutions concernées par cette questions collaborent encore de manière informelle.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
Le code forestier et tous les autres textes d'application offrent quelques conditions nécessaires compatibles entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique. En ce qui concerne la diversité biologique agricole et halieutique, le document des stratégies du développement agricole (2004-2013) offre également les conditions d'une gestion durable de ces diversités biologiques.	

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
La loi n° 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de conservation et d'exploitation de la faune sauvage, ainsi que l'arrêté 3863 du 18 mai 1984 déterminant les animaux intégralement et partiellement protégés poursuivent cet objectif. En ce qui concerne les espèces et populations végétales menacées de disparition, le décret n° 2002-437 du 31 décembre 2002 fixe les conditions de leur gestion et de leur utilisation.	

35. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfastes importants sur la diversité biologique.	

Les activités les plus pertinentes réalisées dans ce domaine concernent plus le reboisement dont il existe un service technique national (le service national de reboisement - SNR). En ce qui concerne la faune, des sanctuaires ont été créés pour réinsérer les espèces menacées telles que les gorilles et les chimpanzés.

D'un point de vue général, les activités des directions départementales de l'économie forestière, des écogardes, des unités de surveillance et de lutte anti-braconnage (USLAB) constituent des mesures pertinentes d'identification et de surveillance de la diversité biologique.

Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La création des sanctuaires des aires protégées, des USLAB et de quelques arboreta ainsi que les autres mesures engagées par les autorités compétentes pour lutter contre les effets néfastes sur la diversité biologique, constituent des résultats appréciables dans la mise en œuvre de cet article.

Les contraintes sont perçues en terme d'insuffisance de moyens financiers, techniques et humains pour faire face à la forte pression anthropique et naturelle qui s'exerce sur la diversité biologique.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

Les objectifs et indicateurs spécifiques aux aires protégées existent . Plusieurs aires protégées ont été élargies. Des aires protégées transfrontières ont été créées.

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	X
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
La création en cours de la réserve de l'Ogoué-Lékéni. Des parcs nationaux et transfrontières ont été créés ou en cours de l'être.	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	X
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
Pour la réalisation de cet objectif, le parc national de Conkouati Douli a été étendu jusqu'à l'océan en vue d'apporter une composante marine à ce parc. De même, pour ce qui concerne les eaux intérieures, la réserve communautaire du Lac Télé a été créée à cette fin.	

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	
La création en cours, de la réserve de L'Ogoué-Lékéni et l'élaboration des textes d'application subséquents, le parc national de Conkouati Douli étendu jusqu'à l'océan en vue de lui apporter une composante marine, répondent à cet objectif. De même, pour ce qui concerne les eaux intérieures, la réserve communautaire du Lac Télé a été créée à cette fin.	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
La loi 03/91 sur la protection de l'environnement ainsi que l'arrêté d'application n° 838 fixent les conditions d'agrément pour la réalisation des études ou des évaluations d'impacts sur l'environnement. Ces textes de portée générale, ne concernent pas spécifiquement les aires protégées.	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
La loi n° 03/91 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et la loi n° 48/83 du 21 avril 1983 ayant révélé de nombreuses lacunes, ces deux textes sont actuellement en cours de révision.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
Plusieurs activités d'évaluation ont été réalisées et des programmes de renforcement des capacités ont été ensuite élaborés. A titre d'exemple, on peut citer les dispositions de la SNPA-DB au niveau national et celles du plan de convergence de la COMIFAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, RAPAC) au niveau sous-régional et régional.	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Il existe des textes de portée générale qui ne sont pas spécifiques aux aires protégées : ce sont le fonds pour la protection de l'environnement (décret 99-149 du 23 août 1999) et le fonds forestier (décret n° 2002-434 du 31 décembre 2002).	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	
Le texte sur les normes, les critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées n'existe pas encore.	

Encadrement XLV.

<p>Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>La mise en œuvre de cet article a eu pour résultats : La création des aires protégées nationales et transfrontières ; La révision de loi 03/91 sur la protection de l'environnement ; La mise en place du fonds forestier et du fonds sur la protection de l'environnement. Toutes ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs de la SNPA-DB, du Plan stratégique de la Convention, de l'objectif de 2010 ainsi que des objectifs du millénaire pour le développement. Les contraintes se résument en termes de difficultés à mettre en application les mesures prises à travers tous les textes cités ci-dessus, notamment les aspects relatifs au soutien</p>

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	X
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	X
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

IL n'y a pas encore eu d'évaluation à proprement parler ; toutefois, d'assez nombreuses études (notamment sur les espèces *Eichornia crassipes*-Jacinthe d'eau et *Chromolaena odorata*) ont été réalisées de manière isolée à travers certaines institutions scientifiques et techniques.

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	X
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Aucune mesure n'a encore été prise.

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	X
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	
Il existe un programme de travail au niveau national et sous-régional en la matière : le programme CICOCE.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	
Aucun programme n'existe sur l'identification des besoins et priorités nationaux relatifs à l'application de ces principes directeurs.	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	

54. Votre pays collabore -t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	X
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	
La collaboration est en cours de développement entre l'institut international d'agriculture tropicale (IITA), l'Afrique du Sud et CICOCE.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre -t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certains mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	
Il existe un projet de lutte contre la jacinthe d'eau, financé par le fonds forestier.	

Encadrement XLVI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises ;	
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;	
c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;	
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;	
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;	
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
Il existe un projet qui s'exécute dans le cadre de la mise en œuvre de cet article. En plus de ce projet, des études isolées sont menées dans certaines institutions scientifiques et techniques.	

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties	

prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.

Des études sont en cours

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)

a) Non

X

b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération

c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)

Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?

a) Non

X

b) Non, mais un bilan est en cours

c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)

Autres informations sur ce bilan.

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non

b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.

Quelques initiatives sont prises en ce sens.

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	X
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
Il s'est beaucoup plus agi du renforcement des capacités des tradithérapeutes en vue de les aider à mieux conserver leur patrimoine végétal. Par ailleurs, la protection des zones sacrées est prise en compte dans les plans d'aménagement des UFA et des aires protégées.	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	
Le code forestier ainsi que le plan de convergence de la COMIFAC ont pris des initiatives dans ce sens.	

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	
Aucune initiative n'a encore été prise dans ce sens.	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	X
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	
Idem que ci-dessus.	

Encadrement XLVII.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
L'application de cet article est encore à la phase d'élaboration des textes (Code forestier et plan de convergence).

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Il existe un parc zoologique national au niveau de Brazzaville où sont conservées *ex situ* quelques éléments constitutifs de la diversité biologique originaire du pays. Des sanctuaires ont été créés dans certains sites du pays pour réinsérer des espèces de faune (gorilles et chimpanzés) déplacées de leur habitat naturel de manière illicite.

68. ? Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Idem qu'au point 67 ci-dessus.

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ* ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Aucune mesure n'a encore été prise dans ce sens .

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

En dehors de quelques espèces de faune qui ont été placées dans le parc zoologique de Brazzaville et les primates récupérés et regroupés dans des sanctuaires, aucune autre mesure n'a été prise pour la conservation ex situ.

Par ailleurs, la loi n° 28/85 du 19 juillet 1985 portant création du centre d'étude sur les ressources végétales offre la possibilité de mettre en place un jardin botanique en vue de récupérer certaines espèces de plantes menacées d'extinction in-situ.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

Les documents relatifs à la SNPA-DB, les stratégies du développement agricole (2004-2013), le code forestier et ses textes d'application, la loi sur la protection de l'environnement et ses textes d'application, le PAFN, le PNAE, le DSRP-I, etc. intègrent cet objectif.

71. ? Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

Idem qu'au point 70 ci-dessus.

72. ? Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Il s'agit notamment des mesures relatives à la conservation des plantes à usage médicinal, alimentaire, bref à usage multiple.

73. ? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non

X

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

74. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non

b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours

c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Les mesures concrètes d'incitation à l'utilisation durable sont notamment contenues dans le code forestier, en créant par exemple des forêts privées, des forêts communautaires, etc.

75. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), les stratégies du développement agricole (2004-2013), le document de la SNPA-DB, le code forestier, etc. contiennent ces mesures.	

76. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Idem qu'au point 75 ci-dessus.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	X
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Idem qu'aux points 74 et 75 ci-dessus.	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	Non
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	
Ces mécanismes doivent être intégrés dans les différents plans d'aménagement spécifiques à chaque type d'aire à protéger.	

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	X
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les contraintes rencontrées s'expriment en terme de faible niveau de développement touristique du pays dans l'application de ces dispositions.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Tous les textes cités plus haut contiennent ces mesures.

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Les mesures d'incitation prises en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique comprennent par exemple : le développement des activités alternatives à l'exploitation irrationnelle des ressources biologiques, l'indemnisation des victimes des spoliations, la garantie d'accès aux ressources naturelles pour les populations autochtones et locales, etc.	

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	
Faute de technologie alternative à proposer en vue d'éliminer ou d'atténuer les effets pervers à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, les pratiques actuelles sont encore incompatibles avec l'exploitation durable.	

Encadrement L.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le niveau de mise en œuvre de cet article est encore bas, à cause du faible niveau de développement économique et technologique du pays qui ne permet pas encore d'offrir toutes les mesures et garanties d'incitation à la gestion durable de la diversité biologique. Ce qui constitue en soi une contrainte majeure.

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .

Même si au niveau de l'enseignement supérieur les programmes de formation ne sont pas encore tous adaptés aux nouveaux concepts issus de la convention sur la diversité biologique, le pays s'est doté d'un certain nombre d'institutions de recherche scientifique dont la vocation est orientée vers la mise en œuvre de la convention.

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

La création de plusieurs institutions de recherche comme : le Groupe d'étude et de recherche sur la diversité biologique (GERDIB), le Centre de recherche sur l'amélioration génétique des plantes (CERAG), le Centre d'étude sur les ressources végétales (CERVE), le Centre de recherche sur la conservation et la restauration des sols, etc. contribue à la réalisation de cet objectif.

90. ? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Toutes ces institutions favorisent la coopération scientifique et technique aussi bien au niveau national qu'international.

Encadrement LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le pays met en œuvre les dispositions de l'article concerné par la création plusieurs institutions scientifiques et techniques. La contrainte majeure au fonctionnement de ces institutions demeure le faible niveau technologique et financier.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non

b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration

c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

Tous les documents de politique et de stratégie nationales contiennent cet objectif. Cependant, le faible niveau de financement limite la portée et l'impact des actions programmées.

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

Quelques actions de sensibilisation sont initiées, mais ont une portée limitée faute de moyens.

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

Quelques programmes et/ou émissions de radio et télévision sont produits, mais leur portée et impact restent faibles.

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

Quelques actions à portée et impact limités ont lieu à travers les directions départementales de l'environnement.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	
Dans le sens de l'éducation et de la sensibilisation du public à la convention, le pays a réalisé quelques activités sous forme de séminaires, d'émissions audiovisuelle, de soutien aux ONG spécialisés dans la protection de l'environnement.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .	
Idem qu'au point 95 ci-dessus.	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.	
Des programmes de coopération et d'échange au niveau régional et international existent dans le cadre de la COMIFAC et du partenariat sur les forêts du bassin du Congo (PFBC).	

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions	

intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
Idem qu'au point 95 ci-dessus.	

99. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.	
Les autorités gouvernementales appuient les activités des ONG et associations à caractère environnemental spécialisés dans les questions de CESP.	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	
Le pays exécute quelques activités de CESP à travers l'organisation des séminaires, des émissions audiovisuelles, des programmes d'enseignement sur l'éducation environnementale au niveau secondaire et supérieur en collaboration avec certains partenaires du système des nations unies (UNESCO, PNUD).	

Encadrement LII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les documents de la SNPA-DB, ainsi que les programmes d'activité des différentes ONG à caractère environnemental prévoient la mise en œuvre de cet article ; cependant, l'impact de ces activités sur le public demeure encore faible.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

La loi 03/91 sur la protection de l'environnement et l'arrêté 835 fixent les conditions de la mise en œuvre de cet article.

102. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Idem qu'au point 101 ci-dessus.

103. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Il existe plusieurs accords entre les pays membres de la COMIFAC, notamment le plan de convergence qui vise à harmoniser les politiques en matière de gestion durable de la biodiversité des forêts du bassin du Congo .

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	X
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	X
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

Il existe un organisme national chargé de la prévention et de la lutte contre les catastrophes naturelles, mais son action est encore embryonnaire et pas spécifique à la diversité biologique.

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

La loi 03/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement contient les dispositions relatives aux études et évaluation d'impacts.

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
Idem qu'au point 106 ci-dessus.	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions et accords internationaux auxquels le Congo est Partie, des mesures de prévention des dommages à l'environnement en général existent et à la diversité biologique en particulier sont en place notamment les dispositions du code forestier et celles de la loi sur la protection de l'environnement	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions et accords internationaux auxquels le Congo est Partie, des mesures de renforcement des capacités sur la prévention des dommages en général et à la diversité biologique en particulier existent.	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La loi 03/91 sur la protection de l'environnement et les textes subséquents prévoient des mesures de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement en général.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Une étude sur l'accès aux ressources génétiques a déjà été menée dans ce sens en 2005s.

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Les dispositions en vigueur au sein du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique exigent aux Parties demandeuses de garantir la participation des chercheurs locaux à toute activité scientifique à mener sur toute l'étendue du territoire national et de déposer un exemplaire de tout rapport relatif à l'activité menée.

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.	

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	
Idem qu'au point 110 ci-dessus.	

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	
Les lignes directrices de Bonn ne sont pas encore vulgarisées ni mises en œuvre au niveau national.	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	
Des mesures générales y relatives ont été prises au niveau de la Direction de l'antenne nationale de la propriété intellectuelle ; mais, elles ne sont pas spécifiques aux ressources génétiques.	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
b) Non	
Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.	
Les mesures visant l'accès et le partage des avantages conformément aux lignes directrices de Bonn ont fait l'objet d'une étude de renforcement des capacités menée en 2005.	

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Cet article est en cours de mise en œuvre dans le pays, notamment à travers le démarrage des études sur le renforcement des capacités sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices conduites en 2005.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

La technologie de bouturage de l'eucalyptus et des pins par exemple a fait l'objet d'accord de transfert avec les institutions scientifiques du Brésil et de l'Afrique du Sud.

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	
Idem qu'au point 117 ci-dessus.	

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises;	
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;	
c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;	
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;	
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;	
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
Cet article est mis en œuvre à travers les accords scientifiques et techniques signés entre le Congo d'une part et le Brésil et l'Afrique du sud de l'autre au sujet de la technologie du bouturage des essences à croissance rapide dont le Congo a une grande maîtrise.	

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	
Ces mesures sont celles concrétisées par les accords signés avec le Brésil et l'Afrique du Sud au sujet des essences à croissance rapide.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
Quelques évaluations de base ont été entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des conventions auxquelles le Congo est Partie, notamment celles issues de la Convention sur la diversité biologique.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	
Le niveau technologique du pays ne permet pas encore d'effectuer des évaluations appropriées sur les avantages, les risques et coûts potentiels à l'introduction des nouvelles technologies. Cependant, des mesures sont en cours de développement pour recommander l'application du principe de précaution à l'introduction des nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
Idem qu'au point 121 ci-dessus.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la dble 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	
Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des cadres concernés est en cours. Cependant, toutes les recommandations et directives de la conférence des Parties ne sont pas toujours intégrées faute d'informations.	

Encadrement LVI .

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>Les résultats et impacts de la mise en œuvre de cet article sont assez limités du fait du faible niveau technologique du pays.</p>

Article 17 - Exchange of information

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Cette coopération concerne les échanges d'informations, l'assistance technique et financière dans le cadre bilatéral et multilatéral. Plusieurs institutions et ONG internationales interviennent de cette manière en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention ?

a) No	
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	X
c) Oui, méthodes en place	

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	X

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Quelques programmes de recherche conjoints sont en place notamment dans les domaines de la forêt et de la faune.

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)

a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	X

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	X
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
Les activités du centre d'échange sur la diversité biologique ne sont pas encore assez vulgarisées aux chercheurs et décideurs congolais.	

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
Idem qu'au point 134 ci-dessus.	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les résultats et impacts sur la mise en œuvre de cet article sont timides du fait du faible niveau de vulgarisation des activités du centre d'échange et aussi du faible niveau technologique du pays.

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les retombées des résultats et les impacts des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de cet article ne sont pas suffisamment perceptibles. La contrainte majeure réside dans le faible niveau scientifiques et technologique du pays, mais aussi par le manque de politique scientifique et technologique efficace en la matière.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	
b) Ressources extra -budgétaires (identifiées par les donateurs)	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	450.000 dollars US
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Le montant ci-dessus est la contribution du FEM à la mise en œuvre des activités de la convention sur la diversité biologique au Congo.

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

Les appuis financiers existent mais sont encore insuffisants pour réaliser convenablement les objectifs de la convention. Quant aux incitations, elles sont aussi timides et circonscrites à une certaine élite.

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?

a) Non	
b) Oui	X

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)

a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.

Les soutiens financiers étant reçus à travers les organismes du système des Nations Unies et la COMIFAC, la surveillance est assurée à ce niveau.

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)

a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.

Le régime fiscal national prévoit des mesures d'exonération pour tous les dons reçus dans le cadre de la mise en œuvre des conventions auxquelles le pays est Partie.

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	X

Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, le Congo a effectivement adapté ses budgets nationaux aux besoins de financement dudit plan.

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en œuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.

La gestion durable des forêts fait notamment partie des mesures concrètes prises dans ce sens.

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)

a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.

Cette mesure n'est pas encore appliquée.

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoo génétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	

l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)			
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	X		
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)	X		
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		

l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le PNUE/FEM est la principale source de financement des activités de la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au Congo. L'appoint octroyé par le pays demeure insuffisant.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut

1 = Bas

2 = Moyen

0 = Obstacles effectivement surmontés

N/A = Non applicable

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	1	3	2	N/A	N/A
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	3	2	N/A	N/A

c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	3	2	3	3	N/A	N/A
d) Absence de mesures préventives et proactives	3	2	3	3	N/A	N/A
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	1	3	3	N/A	N/A
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	3	1	3	2	N/A	N/A
g) Perte des connaissances traditionnelles	1	2	1	1	N/A	N/A
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	2	3	3	N/A	N/A
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	1	1	2	2	N/A	N/A
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	3	3	N/A	N/A
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	3	2	3	3		
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	3	3	3	3		
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	3	3		
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	2	3	3		
o) Absence de partage des avantages	3	2	3	3		
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	0	2	3		
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	3	1	3	3		
r) Absence de partenariats effectifs	2	1	2	2		
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	1	1		

t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	0	2	3		
u) Pauvreté	3	2	3	3		
v) Pression démographique	1	2	1	1		
w) Habitudes de consommation et de production non viables	3	2	3	2		
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	2	2		
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	1	1	1		
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2		
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	2	2		
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures	X			
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
Le programme de travail de la convention sur la diversité biologique est partiellement mis en œuvre à travers quelques activités sectorielles dans les aires protégées : parc national Nouabalé-				

Ndoki, parc national Conkouati-Douli, Odzala-Kokoua, réserve de faune de la Léfini, et la réserve communautaire du lac Télé.

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)

a) Non	X
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	

Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)

Par rapport au programme de travail de la convention, le pays n'a pas encore identifié des priorités et dressé une liste des objectifs concernant les écosystèmes des eaux intérieures.

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

La synergie doit être plus efficace entre les différentes conventions, notamment au sujet des études menées sur le terrain.

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?			X
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?		X	
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		

d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?			X
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?			X
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.			
Il existe des monographies sur l'hydrobiologie des principaux cours d'eau du pays.			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Oui, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	
Les directives n'ont pas encore été vulgarisées	

Encadrement LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>Le programme de travail de la convention sur les eaux intérieures n'est pas encore mis en œuvre. Cependant on note quelques activités isolées en cours correspondant à celles prévues dans le programme de travail. Cette situation est imputable au fait que le programme de travail n'est pas encore vulgarisé.</p>

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
Dans le cadre de la gestion durable de la diversité biologique marine et côtière du parc national marin de Konkouati-Douli, un programme d'inventaire et de protection de tortues marines est en cours.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	X
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.

La loi n° 2000/02 portant organisation de la pêche maritime, le programme de recherche transfrontière sur la diversité biologique de l'aire commune au Parc national Conkouati-Douli au Congo et au Parc national de Mayumba au Gabon sont des dispositions qui renforcent le cadre institutionnel, administratif et législatif dans le domaine de la gestion intégrée des aires marines et côtières.

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée sur l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	X
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

L'approche de gestion par écosystème est en cours d'initiation en collaboration avec des partenaires extérieurs dans le cadre du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo. Dans ce cadre, un programme d'inventaire et de protection des tortues marines est en cours d'exécution.

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A ctivités	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens	X			
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes		X		
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien	X			
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens	X			
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public	X			
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin	X			
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien	X			
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux	X			
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens	X			
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				

Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.

Le programme de travail sur les récifs coralliens ne fait pas encore l'objet d'une priorité nationale.

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels faits correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	X
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	X
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	
Le pays ne dispose pour le moment que d'un parc national côtier qui comprend une composante marine	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	

g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m) Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	
La mariculture ne s'effectue pas encore dans le pays.	

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	
Le niveau technologique du pays ne permet pas encore d'entreprendre ces activités.	

Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Ce programme de travail n'est pas exécuté dans le pays.

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Un document national intitulé « Les stratégies du développement agricole (2004-2013) » contient la politique et les mesures nationales menant à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole.

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole ? (décision V/5)

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

La conservation *in situ* et *ex situ* a induit des restrictions dans l'utilisation des ressources génétiques. Cependant, les impacts potentiels de ces technologies ne sont pas traités faute de technologie alternative à proposer. C'est ce qui justifie la forte pression exercée par les populations sur les ressources mises en défens.

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
Les évaluations effectuées sont parcellaires et n'ont porté que sur les ressources phytogénétiques et zoo-génétiques. Les autres ressources agricoles ne font pas encore l'objet d'une évaluation nationale en dehors des études ponctuelles réalisées pour des besoins académiques.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	
Le principal mode production agricole national est basé sur l'agriculture itinérante sur brûlis. Les textes officiels lui reconnaissent un impact négatif (interaction) sur les composants de la biodiversité. Ce constat constitue en soi un type d'évaluation.	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	X
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	
Idem qu'au point 164 ci-dessus.	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les observations.	
Aucun programme dans ce sens.	

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	
La tendance officielle est à l'incitation à la mécanisation agricole légère, technologie économiquement plus rentable, et écologiquement plus efficace.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	X
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	
Le renforcement des capacités des ressources humaines est prévu dans chaque programme et stratégie de développement agricole (exemple : le Programme spécial de sécurité alimentaire PSSA, le programme de ceinture maraîchère de Brazzaville conduit par l'institut Agricongo) ; même si sur le terrain, l'impact n'est pas encore perceptible.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	X
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	
Au plan politique et stratégique , les mesures sont effectivement en place. Cependant leur mise en œuvre connaît encore beaucoup de lacunes parmi lesquelles, le manque de suivi et d'évaluation.	

Élément 4 du programme– Intégration	
171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
A titre d'exemple, on peut citer l'intégration du développement des pistes agricoles dans l'élaboration des stratégies de développement agricole (2004-2013).	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	X
d) Oui, en développant les moyens de formation	X
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	X
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	
Ce soutien se fait de manière fragmentaire et non soutenue compte tenu de l'insuffisance des ressources.	

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	
Aucune restriction n'est imposée sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des diverses ressources génétiques. Par contre la valorisation des espèces sauvages apparentées reste timide (cas du <i>Gnetum africanum</i>).	

Encadrement LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.
Il n'existe pas encore de programme spécifique à la conservation et l'utilisation des pollinisateurs.

Encadrement LXVI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:
a) résultats et impacts des actions entreprises;
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La situation de la diversité agricole se caractérise par une dégradation accélérée des ressources génétiques et des rendements agricoles. Face à la nécessité de réduire la dépendance alimentaire, la tendance actuelle est à l'incitation à l'agriculture mécanisée et à l'introduction des variétés génétiques nouvelles plus performantes. Sur cette voie, les contraintes majeures demeurent : l'inadaptation des choix technologiques, l'insuffisance des ressources financières et humaines, le faible niveau technologique du pays.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

Le programme de travail de la convention est partiellement mis en œuvre au niveau national. En effet, depuis l'adoption par le Congo de la convention sur la diversité biologique en 1992, toute la politique nationale en matière de diversité biologique s'inspire des recommandations de cette convention. C'est ainsi que certains éléments pertinents du programme de travail se trouvent incorporés dans les stratégies et plans d'action nationaux.

Encadrement LXVII.

Veuillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

Les outils utilisés pour la mise en œuvre de la convention sont : des lois, des décrets et arrêtés, des documents de stratégies nationales et sectorielles et des ateliers de validation des rapports. .

Encadrement LXVIII.

Veuillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

Les droits et intérêts des communautés autochtones et locales sont garantis à travers le code forestier (loi 16-2000) et la loi sur l'environnement (loi n° 03/91). Bien que leur participation aux différentes réunions de prise de décision soit effective, l'impact sur leurs conditions de vie de cette implication, n'est pas perceptible.

Encadrement LXIX.

Veuillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

Les actions entreprises sont : les formations académiques, les formations de courte durée, les séminaires, séminaires-ateliers. Les ressources financières proviennent des ressources propres du pays, des dons, des emprunts, des aides et l'assistance technique, les fonds spécifiques, la formation, le fonds forestier et le fonds pour l'environnement.

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

Le partenariat sur les forêts du bassin du Congo (PFBC) est le cadre le plus indiqué dans lequel le Congo coopère aussi bien avec tous les pays voisins, qu'avec les pays développés, les institutions internationales et les ONG internationales spécialisées. La COMIFAC est aussi le cadre sous-régional dans lequel le Congo coopère avec les pays membres du bassin du Congo.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	
Cet objectif est intégré dans la stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB), ainsi que dans le code forestier qui classe la forêt congolaise en différents types et qui divise ce patrimoine en unités forestières d'aménagement (UFA).	

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?	
Options	Précisions
a) Oui	<p>Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <p>Objectif 2.1. Les menaces sont principalement causées par les activités anthropiques (exploitation forestière, dendroénergie, agriculture itinérante sur brûlis, récolte des PFNL et des pollinisateurs).</p> <p>En matière de flore, la restauration et la stabilisation des espèces est faite par l'approche par écosystème. En matière de faune, des espèces menacées ont été identifiées et protégées intégralement ou partiellement par des textes réglementaires et juridiques.</p> <p>Objectif 2.2. L'amélioration de l'état des espèces menacées d'extinction est assurée grâce à la création des aires protégées et la surveillance par les gardes forestiers et les écogardes.</p>

b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous

Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
Plusieurs autres dispositions existent garantissant la gestion durable des forêts, notamment l'élaboration des normes d'inventaires et d'aménagement des forêts, de la faune et des aires protégées, le décret sur l'étude d'impacts, le décret sur les normes d'exploitation à impacts réduits.		

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui		Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
	X	<p>Parmi les mesures prises il y'a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures institutionnelles relatives à la création du Service national de reboisement (SNR) et du Centre National d'inventaires et d'aménagement forestier et faunique (CNI AF) ; - les mesures réglementaires (loi portant code forestier, loi portant protection de l'environnement, loi réglementant la chasse) ; - les mesures opérationnelles (celles portant création des aires protégées, l'élaboration des plans d'aménagement et de mise en place des unités de lutte anti-braconnage.
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
Les autres activités relatives à la protection, régénération et restauration de la diversité biologique des forêts sont entreprises par des structures scientifiques et techniques comme l'Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI), la station de recherche bioécologique forestière de Dimonika (STARDI), le centre de recherche forestière du littoral (CRFL), le centre de recherche forestière de Ouessou (CRFO), la station forestière de Ngouha 2, le Centre de recherche sur l'amélioration génétique des plante (CERAG), le Groupe d'étude et de recherche sur la diversité biologique (GERDIB), le Centre d'étude sur les ressources végétales (CERVE) et le Centre de recherche hydrobiologique de Mossaka (CRHM) .		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.

		<p>Objectif 4.1. La révision en 2000 du code forestier ainsi que les différents textes d'application y relatifs, et celle en cours de la loi sur la protection de l'environnement constituent quelques unes des actions prioritaires prises pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.</p> <p>Objectif 4.2. Les actions prioritaires entreprises pour réaliser cet objectif correspondent à l'élaboration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> d. le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ; e. la stratégie nationale de lutte contre la désertification ; f. la stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (SNPA/DB) ; g. programme pays sur l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ; h. le cadre national sur les biotechnologies ; i. le projet de loi sur la prévention des risques biotechnologiques ; j. la stratégie nationale et plan d'action sur les changements climatiques ; k. la stratégie nationale sur la protection de la couche d'ozone. <p>Objectif 4.3. La révision du code forestier, de la loi sur la protection de l'environnement, l'élaboration des critères et indicateurs d'aménagement, l'application rigoureuse des dispositions du CITES et celle de l'accord de Lusaka sont les mesures prioritaires prises pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.</p>
b) Non		<p>-----</p> <p>-----</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Plusieurs autres dispositions existent garantissant la gestion durable des forêts, notamment l'élaboration des normes d'inventaires et d'aménagement des forêts, de la faune et des aires protégées.</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
	X	<p>Les actions prioritaires majeures visant le ralentissement de l'appauvrissement de l'habitat se résument dans l'élaboration des nouvelles directives et normes nationales d'aménagement des forêts, de la faune et des aires protégées.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>L'accès et le partage découlant des ressources génétiques forestières sont réglementés par l'application des dispositions du code forestier en la matière.</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur		
180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
	X	<p>Les actions prioritaires portent notamment sur la création de : le centre national des inventaires et aménagement des ressources forestières et fauniques (CNI AF), le service national de reboisement (SNR), le groupe national de travail (GNT) sur la gestion durable des forêts, plusieurs centres de recherche sur la forêt, une école de formation spécialisée sur les ressources forestières, un institut de développement rural, etc.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Objectif 1.1. Depuis l'adoption de la convention sur la diversité biologique, le Congo a entrepris une réforme profonde de son cadre juridique et réglementaire sur la gestion des forêts avec la révision du code forestier (loi 16-2000), l'intégration du secteur de l'environnement au sein du Ministère de l'économie forestière, la révision en cours de la loi sur la protection de l'environnement, la publication de</p>		

plusieurs textes d'application des différentes mesures prises en faveur de la gestion durable des ressources forestières.

Objectif 1.2.

Les actions prioritaires pour la conservation des aires d'importance particulière à la diversité biologique ont permis au pays d'atteindre un pourcentage de 11% de la superficie du territoire national; mais ce pourcentage ne couvre pas encore la totalité de tous les écosystèmes. Les forêts occupent la plus grande superficie des aires conservées.

L'ensemble de ces actions n'a malheureusement pas encore induit les effets attendus. Face à la pauvreté des populations riveraines des écosystèmes concernés, l'approche sectorielle promue constitue la contrainte majeure. Le braconnage, l'exploitation illicite de bois d'œuvre et d'énergie en sont entre autres les conséquences.

La lutte contre la pauvreté par l'intégration des questions de gestion durable de la diversité biologique constitue une approche de solution globale aux besoins de développement des populations.

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Le code forestier et les textes d'application prévoient comme actions prioritaires, la réalisation des études de base portant sur les aspects écologiques, économiques et sociologiques pour améliorer les connaissances et remédier aux carences et distorsions socioéconomiques. Mais, les questions de conservation de la diversité biologique sont encore perçues de manière sectorielle. La conséquence est que les besoins des populations ne sont pas totalement intégrés à la recherche des solutions, bien que des études de base sont effectuées dans le cadre de l'aménagement des forêts.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les besoins économiques nationaux sont privilégiés au détriment des besoins sociaux des populations autochtones et locales.

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>

		<p>Beaucoup d'actions sont entreprises en vue de sensibiliser et éduquer le public à la nécessité de conserver durablement la diversité biologique. On peut citer des émissions radio-télévisées, des documentaires, des réunions d'informations, la distributions des supports publicitaires de toutes sortes, des sketches.</p> <p>Quant à la participation, les actions restent insuffisantes et non efficaces. Les besoins immédiats des populations vivant de la diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique ne sont pas toujours intégrés aux actions entreprises.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>De nombreuses mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public sont contenues dans les textes élaborés. La principale contrainte reste leur application effective.</p>		

Élément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance		
<p>183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?</p>		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Le code forestier subdivise les écosystèmes forestiers du domaine forestier national en trois secteurs : le secteur nord, le secteur centre et le secteur sud.</p> <p>Chaque secteur est subdivisé en zones. Ainsi le secteur nord comprend quatre zones, le secteur centre trois zones et le secteur sud trois zones.</p> <p>Chaque zone est subdivisée en unités forestières d'aménagement (UFA) qui est l'unité de base pour les tâches de gestion, de protection, de conservation, de reconstitution et de production.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Pour chaque UFA, il est prévu d'ériger un plan d'aménagement précisant les objectifs à atteindre, les moyens de mise en œuvre et les modalités de gestion. Des études de base sont réalisées portant sur les aspects écologiques économiques et sociologiques. Suivant les résultats de ces études de base, l'UFA est répartie en différentes séries d'aménagement qui sont : séries de production, de protection, de conservation, de recherche et de développement communautaire.</p> <p>La contrainte majeure demeure la non mise en application de ces dispositions par l'ensemble des</p>		

sociétés d'exploitation forestière.

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Objectif 2.1. Le code forestier et les textes d'application prévoient comme actions prioritaires, la réalisation des études de base portant sur les aspects écologiques, économiques et sociologiques pour améliorer les connaissances. Les directives et les normes d'inventaire et d'aménagement des forêts, de la faune et des aires protégées constituent des actions prioritaires concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts.</p> <p>Objectif 2.2. Pour lutter contre l'extinction de certaines espèces menacées, les actions prioritaires portent sur: la création des aires protégées, le renforcement des mesures de surveillance avec la création des unités spécialisées de lutte anti braconnage (USLAB), la régulation de la période de chasse, le reboisement dans les zones d'exploitation forestière et les inventaires de ressources.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Les autres mesures prises concernent la formation permanente en vue du renforcement des capacités par des formations académiques, des séminaires, des ateliers, la coopération, etc.</p>		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Beaucoup d'actions sont entreprises en vue d'améliorer la compréhension du rôle et de la nécessité de conserver durablement la diversité biologique. On peut citer des émissions radio-télévisées, des documentaires, des réunions d'informations, la distributions des supports publicitaires de toutes sortes, des sketches.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Malgré les efforts de sensibilisation du public, leur impact reste limité sur le terrain à cause de la faible prise en compte des besoins réels des populations cibles qui font face à la pauvreté toujours croissante.

Le manque d'intégration effective des besoins des populations aux actions entreprises reste la contrainte majeure.

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p data-bbox="427 786 1445 846">Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p data-bbox="427 869 1461 1014">Les actions prioritaires en cours au niveau de l'administration et des sociétés forestières concernent l'informatisation des données de terrain, la création des bases de données, l'installation des connections internet, l'introduction du SIG et de la télédétection dans la collecte et le traitement de données. Cependant, ces technologies restent d'un usage encore assez limité.</p> <p data-bbox="427 1025 1445 1086">Par contre les connaissances autochtones et locales sont en perdition face à la pression des besoins en nouvelles technologies.</p>
b) Non		<p data-bbox="427 1106 954 1137">Veuillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les efforts dans le but d'améliorer l'infrastructure de gestion de données sont perceptibles, mais restent encore limités par le coût d'accès aux nouvelles technologies, le faible niveau technologique et la faiblesses des ressources financières du pays. La mise en place d'un système de gestion d'informations forestière et environnementale pourrait contribuer à lever cette contrainte.

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Depuis l'adoption de la convention sur la diversité biologique, des efforts importants sont fournis par le pays, tant aux plans juridique et réglementaire qu'institutionnel pour assurer un environnement favorable à la gestion durable de la diversité biologique des forêts. Aux niveaux sous-régional et international, le Congo joue un rôle de premier plan dans la promotion des concepts de gestion durable des forêts. Dans ce domaine, le pays organise et participe à de nombreuses réunions en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Cependant, les besoins économiques du pays justifiés par le faible niveau de développement technologique et la pauvreté limitent les efforts fournis en vue d'atteindre tous les objectifs fixés par les conventions internationales.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales	

Partie A du programme: Evaluation	
190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)	
a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.	

Partie B du programme: Mesures ciblées	
191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)	
a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.	

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?	
a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.	

Encadrement LXXII.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.	

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.	

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non

b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement

c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de travail.

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages

199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

Encadrement LXXIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	
<p>Au niveau sous-régionale, les activités sont concentrées autour de la mise en œuvre des recommandations de la COMIFAC, du PFBC et du RIAT qui a réalisé une étude sous-régionale sur la mise en œuvre des conventions de Rio (CDB, CLD et CCCC) en relation avec les forêts. Dans ce cadre, l'Agence intergouvernementale de la francophonie a organisé en 2001 un séminaire sur la conservation de la diversité biologique en Afrique centrale..</p>	

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	
<p>Dans la réalisation de cet objectif, le pays participe activement aux réseaux sous-régionaux tels que : le réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC), le réseau de l'association pour le développement de l'information environnementale (ADIE), la Commission des forêts denses et humides d'Afrique centrale.</p>	

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	X

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Le point focal participe aux réunions d'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux, notamment celle d'Accra en 2003.

Encadrement LXXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le Congo participe activement à la mise en œuvre des activités de la convention aux niveaux sous-régional et régional par : la tenue de plusieurs conférences et réunions thématiques, la contribution active au bon fonctionnement des institutions sous-régionales et régionales, etc.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

Ce format est trop long et beaucoup de questions sont répétitives. Il serait souhaitable que le Secrétariat fasse des efforts pour mieux synthétiser les thèmes afin d'éviter les répétitions et réduire le volume du questionnaire.